

Note de détermination du besoin



MARCHES PUBLICS
POUR TOUS

*Cette fiche constitue un document de travail préalable à la passation d'un marché.
Elle peut faire l'objet d'adaptations.*

POUVOIR ADJUDICATEUR	
ADRESSE	
SITE INTERNET	
ADRESSE PROFIL ACHETEUR	
INTITULE DU MARCHE	

I. Description des prestations et contexte de l'achat

A) Description des prestations

....

B) Contexte

- . S'agit-il une nouvelle prestation ?
- . S'agit-il d'un renouvellement?
- . Caractéristiques du précédent marché :
- . Montage contractuel (achat, location, marché simple, accord-cadre) / allotissement / durée / prix)
- . Nom du titulaire précédent :
- . Difficultés rencontrées :
- . Faut-il envisager l'exclusion d'un opérateur ?

C) Objectifs de performance et exigences fonctionnelles recherchés

...

Rappel :

1) L'acheteur détermine son besoin au regard de **spécifications techniques** liées à l'objet du marché et proportionnées à sa valeur et à ses objectifs.

Il convient

. soit de se référer à des normes.

. soit d'exprimer les spécifications techniques, en termes de performance à atteindre ou d'exigences fonctionnelles.

Exemple : Pour un marché de vêtements de pompier, le pouvoir adjudicateur peut exiger, au titre des spécifications techniques, un tissu résistant au minimum à tel degré de chaleur ou de pression d'eau chaude, avec des renforts ou un poids maximal identifiés.

(voir l'avis relatif à la nature et au contenu des spécifications techniques dans les marchés publics - Annexe 5 du CCP)

2) L'acheteur doit prendre en compte des **objectifs de développement durable** (labels, clauses d'exécution, normes écologiques etc. liés à l'objet du marché ou ses conditions d'exécution)

D) Lieu(x) d'exécution des prestations

...

E) Montant estimé sur la durée totale du marché

...

Rappel :

La valeur estimée du besoin est calculée sur la base du montant total HT du ou des marchés publics envisagés. Elle s'apprécie au moment de l'envoi de l'avis d'appel à la concurrence ou au moment où l'acheteur engage la procédure.

Prendre en compte : les périodes de reconductions, les options ainsi que les éventuelles primes prévues au profit des candidats.

II. Caractéristiques principales du contrat

A) Forme du marché (marché ordinaire ou accord-cadre)

...

B) Marchés à tranches ?

Les acheteurs peuvent passer un marché comportant une tranche ferme et une ou plusieurs tranches optionnelles.

Art. R 2113-4 et s.

C) Allotissement

...

Rappel :

Principe :

Les marchés sont passés en lots séparés, sauf si leur objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

. L'acheteur détermine le nombre, la taille et l'objet des lots.

. Il peut limiter le nombre de lots pour lesquels un même opérateur économique peut présenter une offre ou le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même opérateur économique.

Exceptions:

L'acheteur peut décider de ne pas allotir un marché dans l'un des cas suivants :

1° Il n'est pas en mesure d'assurer par lui-même les missions d'**organisation, de pilotage et de coordination** ;

2° La dévolution en lots séparés est de nature à restreindre la concurrence ou risque de rendre **techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.**

Lorsqu'un acheteur décide de ne pas allotir le marché, il a **l'obligation de motiver son choix.**

Art. L 2113-10 ; R 2113-1 et s.

D) Nature du prix

...

Rappel :

1) Art. R 2112-6 du CCP : *“Les prix des prestations faisant l'objet d'un marché sont :*

*1° Soit des **prix unitaires** appliqués aux quantités réellement livrées ou exécutées ;*

*2° Soit des **prix forfaitaires** appliqués à tout ou partie du marché, quelles que soient les quantités livrées ou exécutées.”*

2) Les prix peuvent être **fermes ou révisables** (voir art. R. 2112-9 CCP + art. R. 2112-13 CCP)

. prix ferme

Si oui, est-il actualisable?

. prix révisable

E) Durée du marché

...

Rappel :

La durée du marché est définie en tenant compte de la nature des prestations et de la nécessité d'une remise en concurrence périodique.

Pour les accords-cadres : 4 ans maximum.

. Reconduction?

III. Sourcing, analyse du marché fournisseur

En amont de la publication d'un marché, il est possible d'effectuer des consultations ou réaliser des études de marché, de solliciter des avis ou d'informer les opérateurs économiques du projet et de ses exigences.

Le sourcing peut être réalisé par un « Request For Information » (RFI) et/ou des entretiens.

Objectif : Identifier les fournisseurs susceptibles de répondre au besoin mais également aider l'acheteur à définir au plus juste son besoin en se basant sur la réalité du marché fournisseurs.

Entreprise 1	
Entreprise 2	
Entreprise 3	
Entreprise 4	

IV. Benchmark

Souvent réalisé en complément du sourcing, le « benchmark » consiste à s'informer des bonnes pratiques des structures publiques ou privées comparables ayant déployé des projets d'achat similaires à celui envisagé.

Objectif : Échanger sur les bonnes pratiques, les stratégies tarifaires adoptées et les difficultés rencontrées.

IV. Procédure de mise en concurrence et critères envisagés

. Procédure de passation :

. Pièces à produire à l'appui de la candidature :

DOCUMENT	DESCRIPTION

. Critères :

CRITERES ET SOUS CRITERES	<u>ELEMENTS D'APPRECIATION</u>

V. Clauses contractuelles pertinentes

DANS LE CCAP	DANS LE CCTP

VI. Planning

Les principales étapes liées au déroulement de la consultation sont les suivantes :

(A adapter)

. Date de publication de l'avis de marché pour l'appel à candidatures sur la plateforme dématérialisée:
le ...

Publication au JOUE : le ...

. Date limite de remise des candidatures : le ... /.../.... à ...

. Date de CAO d'ouverture des plis « candidatures » : ...

. Date de CAO en vue de sélectionner les candidats habilités à participer à la phase de sélection avec
remise d'offres :

. Date prévisionnelle d'envoi du dossier de consultation aux candidats sélectionnés : ...

. Date prévisionnelle de remise des offres : ...

. Date prévisionnelle de la CAO en vue de la proposition d'attribution du marché : ...

VII. Textes et jurisprudences pertinentes

...



